

DECLARATION DE CONFORMITE CASQUES DE SKI

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant : SAS DENERIAZ – L'Atelier MGM, 1 Allée du Parmelan, ZAC de la Bouvarde, 74730 EPAGNY METZ TESSY (France)

Le fabricant ou son représentant agréé établi dans la Communauté déclare que les produits de la catégorie PPE I listés ci-dessous :

-CASQUE DE SKI « MR021-BABAK » COMMERCIALISE SOUS LA MARQUE DEPOSEE DENERIAZ, MODELES TORINO GT, TORINO GT CARBON sont :

- En conformité avec les exigences essentielles de sécurité et de santé à l'annexe II du règlement UE 2016-425 du 9 mars 2016, relatif aux équipements de protection individuelle et avec le standard harmonisé UNI EN 1077 :2008 (Classe B).
 L'organisme notifié CSI CERT N° NB0497 a effectué l'examen UE de type (module B) et a établi l'attestation d'examen UE de type DPI/0497/964.
- Classés en catégorie II pour protection de la tête sont marqués CE selon la déclaration de conformité. Les caractéristiques des produits sont inclues dans le document technique n° CE 964.

Epagny Metz Tessy, 21/05/2019

Antoine DÉNÉRIAZ

Président

Email: infoweb@deneriaz-ski.com